

Feuillet - 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Titulaires Présents	24
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	8
Nombre de votants	34
Date de la convocation	27/08/2024
Certifié exécutoire le	06/09/2024
Date d'affichage	06/09/2024
Envoyé en préfecture le	06/09/2024

Le deux septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE :** BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain,

JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** BEZEAUD Annie, ENSERGUEIX Jean-François.

**EXCUSES :** BERNARD Sylvain (donne procuration à TERRACOL Danielle), BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à ROME Robert), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel (représenté), JANICOT Véronique (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), LAURENT André, LELIEVRE Carla (donne procuration à COISSAC Vincent), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PETIT Christophe (représenté), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence.

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

### 93-2024 Aide économique Obsessio'nail – Roxane MINOT.

Vu la convention et ses avenants avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII 2022

Vu la délibération 67-2024

Vu la demande des porteurs de projet de Roxane MINOT et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

- D'ATTRIBUER une aide économique à Roxane MINOT de 1 555 € maximum pour son investissement (1 120 € pour les travaux, 435 € pour le matériel),
- D'attribuer le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans. (en équivalent ETP),
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 05/09/2024  
Le Président, Philippe JENTY

